

Conditions Générales d'achat

Maître ANNE MEILLANT-JAMET a été désignée pour procéder à la présente vente publique ordonnée par autorité de justice.

Certains lots de la vacation seront vendus par ailleurs au titre de l'activité volontaire. La Société de ventes volontaires ANNE MEILLANT-JAMET est un opérateur de ventes volontaires de meubles aux enchères publiques régie par les articles L312-4 et suivants du Code de commerce.

En cette qualité agit comme mandataire du vendeur qui contracte avec l'acquéreur.

Biens mis en vente

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, et notamment pendant les expositions.

La vente est faite en l'état et sans garantie, les adjudicataires potentiels pouvant se faire assister des experts ou conseils de leur choix.

Les descriptions des lots (y compris les caractéristiques telles que les dimensions, les caractéristiques techniques) résultant du catalogue, des rapports, des étiquettes et des indications ou annonces verbales ne sont que l'expression par la Société de ventes volontaires et Maître ANNE MEILLANT-JAMET de sa perception du lot, mais ne sauraient constituer la preuve d'un fait. L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports, les étiquettes ou verbalement, n'implique nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut présent, passé ou réparé. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts. Les photographies ne sont pas contractuelles.

La maison de vente et le commissaire-priseur se réservent le droit d'apporter des modifications ou des compléments d'information à la description des lots. Elles seront annoncées durant l'exposition, lors de l'enregistrement des ordres d'achat et lors des ventes.

Les véhicules et matériels sont vendus en l'état, tels qu'ils sont remis au commissaire-priseur ou à la Société de ventes volontaires ANNE MEILLANT-JAMET, avec ou sans le certificat d'immatriculation ou la carte grise.

La liste des lots à vendre n'a qu'un caractère indicatif, le commissaire-priseur judiciaire et la Société de ventes volontaires ANNE MEILLANT-JAMET se réservant le droit de retirer des lots annoncés et de modifier les descriptions des véhicules.

Les renseignements portés au catalogue sont donnés à titre indicatif. En effet, l'état d'un véhicule ou lot peut varier entre le moment de sa description au catalogue et celui de sa présentation à la vente.

L'exposition préalable à la vente se déroulant sur plusieurs jours et permettant de se rendre compte de l'état des lots, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée.

Pour des raisons administratives, les désignations des véhicules reprennent, sauf exception, les indications portées sur les titres de circulation.

Des véhicules peuvent être vendus sans avoir subi l'examen du contrôle technique en raison de leur âge, de leur état non roulant. Le public devra s'en informer au moment de l'exposition et de la vente.

Pour les véhicules vendus par Maître Anne MEILLANT JAMET lors de la vacation judiciaire, il n'y aura pas de contrôle technique.

Les estimations seront affichées au début de l'exposition et, s'il y a lieu, corrigées publiquement au moment de la vente et consignées au procès-verbal de celle-ci.

Les acquéreurs sont réputés avoir pris connaissance des documents ou notices techniques afférents à chaque véhicule ou machine.

La vente étant faite sans aucune espèce de garantie notamment dans les désignations, en particulier en ce qui concerne l'état de

marque et plus généralement pour tous renseignements fournis, ceux-ci n'étant donnés qu'à titre strictement indicatif, mais au contraire aux frais, risques et périls de l'adjudicataire.

En conséquence, les adjudicataires n'ont aucune action, soit en annulation ou résolution, soit en dommages et intérêts, soit en diminution du prix, à exercer contre qui que ce soit ou par quelque cause que ce puisse être et ce même de vices rédhibitoires, de défauts apparents ou cachés.

Les Enchères

Les enchères peuvent être portées en personne, par téléphone ou via le live du site interenchères.

Pour une bonne organisation de la vente, les enchérisseurs sont invités à se faire connaître auprès du Commissaire-Priseur avant la vente afin de permettre l'enregistrement de leurs données personnelles.

Pour enchérir en personne, vous devrez vous faire enregistrer pour obtenir un catalogue numéroté au dos avant que la vente aux enchères commence.

Vous devez pour ce faire présenter une pièce d'identité, un relevé d'identité bancaire ou chèque barré ou si vous souhaitez enchérir pour des véhicules ou matériels estimés plus de 5000 € une lettre accréditive de banque.

Pour toute personne morale, il sera demandé copie d'un extrait KBis daté de moins d'un mois et une procuration pour porter des enchères.

Le dos numéroté du catalogue est utilisé pour indiquer vos enchères **au Commissaire-Priseur pendant la vente.**

Pour les lots estimés à 10 000 € ou plus, l'enchérisseur qui remportera l'adjudication devra au cours de la vente remettre un chèque de garantie de 2000 euros à un préposé de Maître Anne MEILLANT JAMET.

Ordres d'achat et enchères téléphoniques

Les enchères par téléphone ne sont recevables que pour les lots dont l'estimation basse est supérieure à 400 €.

Chaque enchérisseur qui souhaite participer à la vente en laissant un ou plusieurs ordres d'achat doit s'inscrire en donnant ses coordonnées postales, une adresse email valide ainsi que ses coordonnées bancaires. Cette inscription est gratuite.

Maître Anne MEILLANT JAMET pourra accepter gracieusement d'exécuter des ordres d'enchérir ou de prendre des enchères par téléphone qui lui auront été transmis avant la vente ou en live.

Pour certains lots estimés à 10 000 € ou plus, un dépôt de garantie de 2000 euros pourra être demandé et devra être parvenu à l'étude avant le jour de la vente.

Si le lot n'est pas adjugé à cet enchérisseur, le dépôt de garantie sera renvoyé sous 72h.

Si Maître Anne MEILLANT JAMET reçoit plusieurs ordres pour des montants d'enchères identiques, c'est l'ordre le plus ancien qui sera préféré. Si Maître Anne MEILLANT JAMET reçoit plusieurs ordres écrits pour des montants identiques sur un lot particulier et si, lors des enchères, ces ordres représentent les enchères les plus élevées pour le lot, celui-ci sera adjugé à l'enchérisseur dont l'ordre aura été reçu le premier.

Les ordres d'achat, les enchères par téléphone ou via le live du site interenchères constituent un service gracieux rendu au client.

Maître Anne MEILLANT JAMET et ses agents ou ses préposés ne porteront aucune responsabilité en cas d'erreur ou omission dans l'exécution des ordres reçus, comme en cas de non-exécution de ceux-ci.

Les informations bancaires ne sont pas conservées par Maître Anne MEILLANT JAMET. En aucun cas, la carte bancaire n'est débitée d'office.

Toute personne s'étant fait enregistrer auprès de Maître Anne MEILLANT JAMET dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données nominatives fournies à Maître Anne MEILLANT JAMET dans les conditions de la Loi du 6 juillet 1978.

Adjudication

Lors de la vente, tout enchérisseur déclaré adjudicataire d'un lot est tenu de remettre au personnel de l'étude, immédiatement après l'adjudication, un document original justifiant de son identité (Carte Nationale d'Identité, passeport, permis de conduire, extrait Kbis) ainsi qu'un chèque de garantie de 2000 euros à l'ordre de Maître Anne MEILLANT JAMET.

Le lot est adjugé par le commissaire priseur au dernier enchérisseur, l'adjudication est matérialisée par le prononcé du mot "adjugé". L'adjudication emporte transfert immédiat de la propriété et des risques à l'acheteur.

Frais

Les frais en sus du montant de l'adjudication sont de 11.90%HT soit 14.28% TTC

Règlement

Les ventes ont lieu au comptant, frais en sus.

Une caution de 2.000 euros minimum sera exigée pour tout achat de véhicule ou matériel de 10 000 euros ou plus.

Le règlement par l'acheteur est obligatoirement effectué par chèque accompagné d'une lettre accreditative originale, par chèque de banque, par carte bancaire ou par virement.

(Il est dès lors conseillé de s'assurer d'un éventuel déplaçonnement de son moyen de paiement auprès de son banquier avant la vacation.)

Pour tout règlement par chèque, deux pièces d'identité à l'ordre du chèque seront demandées.

Pour toute personne morale, il sera demandé copie d'un extrait KBis daté de moins de 15 jours.

Les règlements en espèces sont acceptés jusqu'à 1000 euros (jusqu'à 15 000 € si votre domicile fiscal est à l'étranger sur présentation d'un justificatif de domiciliation fiscale).

Le commissaire-priseur ou la Société de ventes volontaires ANNE MEILLANT-JAMET ne délivrera les lots qu'après encaissement effectif du chèque crédité à son compte, et se réserve le droit d'empêcher ou d'arrêter tout commencement d'enlèvement avant régularisation.

À défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur réitération des enchères (folle enchère) ; si le vendeur ne formule pas cette demande de folle enchère dans un délai de trois mois à compter de l'adjudication, la vente peut être résolue de plein droit, sans préjudice de dommages-intérêts dus par l'adjudicataire défaillant.

En outre, le commissaire-priseur ou la Société de ventes volontaires ANNE MEILLANT-JAMET se réserve de réclamer à l'adjudicataire défaillant, à son choix :

- des intérêts au taux légal majoré de cinq points,
- le remboursement des coûts supplémentaires engendrés par sa défaillance,

- le paiement du prix d'adjudication ou
- le paiement de la différence entre le prix d'adjudication initial et le prix d'adjudication sur réitération des enchères s'il est inférieur, ainsi que les coûts générés par les nouvelles enchères.

Le commissaire-priseur ou la Société de ventes volontaires ANNE MEILLANT-JAMET se réserve également de procéder à toute compensation avec des sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

Le commissaire-priseur ou la Société de ventes volontaires ANNE MEILLANT-JAMET se réserve d'exclure de ses ventes futures, tout

adjudicataire qui aura été défaillant ou qui n'aura pas respecté les présentes conditions générales d'achat.

Exportation hors de l'Union Européenne

Les règlements se font exclusivement par chèque de banque ou par virement bancaire crédité à notre compte.

Pour tout achat d'un véhicule ou lot destiné à l'exportation, l'adjudicataire est seul responsable de la faisabilité de l'exportation, des démarches à accomplir et de la légalité de celle-ci.

Une pièce d'identité justifiant du domicile à l'étranger devra être remise dès l'achat du véhicule ou du lot.

Pour le remboursement de la TVA après règlement de l'intégralité du bordereau d'adjudication, les documents suivants devront être obligatoirement fournis pour chaque dossier de demande :

- Original du DAU en statut ECS Sortie ;
- Original du certificat de résidence à l'étranger ;
- Original de la procuration légalisée conforme par les autorités compétentes pour la récupération de la TVA (portant la mention « pour récupérer la TVA du véhicule ... ») ;
- Photocopie de la pièce d'identité du propriétaire du véhicule avec adresse hors Union Européenne (passeport, carte d'identité ou attestation de résidence) ;
- Si délai dépassé, justificatif du retard à l'exportation

Retrait des lots - Enlèvement

L'adjudicataire sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, Maître MEILLANT-JAMET et la société de vente déclinent toute responsabilité quant aux dommages que l'objet ou le véhicule pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. Toutes les formalités et transports restent à la charge exclusive de l'acquéreur.

Les délais d'enlèvement seront d'environ quinze jours et seront précisément indiqués lors de l'exposition et en début de vacation.

Il incombe aux adjudicataires de prendre et d'enlever après la vente à leurs risques et périls dans l'état actuel les lots à eux adjugés, lesquels faute de le faire, resteront à leurs risques et périls sans qu'ils puissent n'exercer aucun recours pour ceux qui se seraient détériorés ou qui ne se retrouveraient pas.

Le changement d'immatriculation des véhicules est à la charge et sous la seule responsabilité de l'acheteur, notamment dans le respect des délais légaux.

Avant d'enlever le véhicule, l'adjudicataire doit obligatoirement avoir souscrit préalablement une assurance automobile.

À compter de la mise à disposition, l'adjudicataire est soumis à la réglementation applicable en matière de code de la route, de transport privé ou public, et à toutes les obligations légales liées à l'utilisation du véhicule.

Dès la mise à disposition, il est également soumis à la réglementation applicable pour les matériels, en particulier à la réglementation du travail, l'adjudicataire a notamment l'obligation de mettre en conformité le matériel ou le véhicule qui lui a été adjugé.

Les achats qui n'auront pas été retirés dans les quinze jours calendaires de la vente, pourront être transportés dans un lieu de conservation aux frais de l'adjudicataire défaillant qui devra régler le coût correspondant pour pouvoir retirer le lot, en sus du prix, des frais et des taxes.

Droit applicable et Tribunaux compétents

Pour toutes contestations concernant les présentes notamment leur interprétation ou leur exécution, seule la loi française est applicable. Les juridictions de Châteauroux sont seules compétentes.

Enchères en direct via le service Live du site INTERENCHERES.COM

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à la SVV Anne MEILLANT-JAMET et Maître Anne MEILLANT-JAMET tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire.

La SVV Anne MEILLANT-JAMET et Maître Anne MEILLANT-JAMET se réservent le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat. Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez la SVV Anne MEILLANT-JAMET et Maître Anne MEILLANT-JAMET, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).
- Pour les véhicules volontaires, majoration de 20 EUR HT par véhicule (soit +24 EUR TTC par véhicule).
- Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels.
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

La SVV Anne MEILLANT-JAMET et Maître Anne MEILLANT-JAMET ne sauraient être tenus responsables d'un dysfonctionnement lié à la plateforme Interencheres. Un internaute confronté à un incident technique en cours de ventes peut joindre le support Interencheres au 0806 11 07 06. Ordres d'achat secrets via interencheres.com

La SVV Anne MEILLANT-JAMET et Maître Anne MEILLANT-JAMET n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée. L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours.

Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez la SVV Anne MEILLANT-JAMET et Maître Anne MEILLANT-JAMET, si elles le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur. Ces frais sont majorés : • Pour les lots volontaires, majoration de 3% HT du prix d'adjudication (soit +3,60% TTC).

- Pour les véhicules volontaires, majoration de 20 EUR hors taxes par véhicule (soit +24 EUR TTC par véhicule)
- Pour les ventes judiciaires, pas de majoration des frais habituels.

- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

La SVV Anne MEILLANT-JAMET et Maître Anne MEILLANT-JAMET ne sauraient être tenus responsables d'un dysfonctionnement lié à la plateforme Interencheres. Un internaute confronté à un incident technique en cours de ventes peut joindre le support Interencheres.

Incidents de paiement – fichier des restitutions d'accès des ventes aux enchères (TEMIS).

Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de SVV Anne MEILLANT-JAMET et Maître Anne MEILLANT-JAMET ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs.

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, SVV Anne MEILLANT-JAMET et Maître Anne MEILLANT-JAMET pourra conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'elle organise à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- Pour les inscriptions réalisées par SVV Anne MEILLANT-JAMET et Maître Anne MEILLANT-JAMET: par écrit auprès de [coordonnées de SVV Anne MEILLANT-JAMET et Maître Anne MEILLANT-JAMET ,
- Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes.

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer SVV Anne MEILLANT-JAMET et Maître Anne MEILLANT-JAMET de tout changement concernant ses coordonnées de contact.